

## ▶ J'AI ÉTÉ EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE POSITIVE À LA COVID-19, QUE FAIRE ? ◀

Je suis considéré·e comme un cas contact à risque lorsque j'ai fréquenté une personne positive à la Covid-19, sans port du masque, à moins d'un mètre de distance ou plus de 15 min. dans un espace confiné partagé. Dans ce cas, voici ce que je dois faire !

### SI LE CAS CONFIRMÉ PROVIENT



DE LA SPHÈRE D'ÉTUDES



A ÉTÉ TESTÉ POSITIF

Je suis informé·e par la **cellule de traçage** ([tracingcovidut2j@univ-tlse2.fr](mailto:tracingcovidut2j@univ-tlse2.fr)) de la conduite à tenir selon ma situation.



DE LA SPHÈRE PERSONNELLE



A ÉTÉ TESTÉ POSITIF

Je suis informé·e par l'assurance maladie.

## DANS LES DEUX CAS



**Je contacte mon médecin traitant qui peut décider le cas échéant des mesures à prendre et me fournit un certificat d'isolement.**

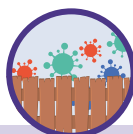


**Je transmets mon certificat au responsable de ma formation.**

**+**



**Je reste isolé-e chez moi.**



**Je continue de respecter les gestes barrières.**



**Je fais un test 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.**



**Je bénéficie des modalités d'enseignement distanciel pendant la période d'isolement. Pour plus de renseignements : je contacte mon enseignant.e.**